

:: ATELIER ::
« Echange d'expériences et formation pour le plaidoyer »

17 -19 juillet 2007, Rabat, Maroc.

Organisé par l'Espace Associatif et Social Watch/Contrôle Citoyen

Avec la collaboration de OXFAM- Novib/KIC

QUESTIONNAIRE POUR LES PARTICIPANTS-TES

Systématisation des Expériences

I. Informations personnelles

Sexe | F | | M | x

Nom de famille | FOUKOU MFOUTOU

Prénom(s) | Marc

Nationalité | Congolaise

Date de Naissance (jour/mois/année) | 19 / 04 / 1977

Nom complet de votre Organisation/Mouvement/Communauté (et son sigle)

Association AZUR Développement

Fonction ou Poste occupé au sein de votre Organisation

Chargé du suivi et évaluation (de octobre 2006 à ce jour) et Assistant à la Communication (de novembre 2004 à septembre 2006)

Votre organisation participe-t-elle ou a-t-elle des liens avec des réseaux locaux, nationaux, régionaux ou internationaux ? Si oui, lesquels?

AZUR Développement est membre de :
Global Knowledge Partnership
APC-Femmes-Afrique
African Regional Youth Initiative
One World Africa (AZUR Développement est le point focal de One World Africa en Afrique centrale)
Réseau Sida Afrique
Réseau des télécentres du Congo

II. Description de l'expérience:

STP répondez les questions suivantes en utilisant l'espace nécessaire

Par rapport à cet atelier, que signifie une « expérience »?

Pour nous, une expérience est un processus, une stratégie ou une activité d'une organisation ou d'un groupe d'organisations visant à atteindre le changement social.

Par exemple, une expérience peut être une technique agricole, une méthode éducative ou des questions plus complexes comme la conception des coalitions internationales. Sa portée peut être limitée, mais une expérience peut aussi inclure un projet ou un programme entier.

1. Quels sont les principaux domaines d'expertise de ton organisation? (Exemple: Développement social, Droits Humains, l'analyse des budget, droits sexuels et reproductifs, etc.) ?

1- Technologies de l'information et de la communication (TIC),

- 2- Droits de la femme,
- 3- Droits des peuples autochtones,
- 4- Développement social, culturel et économique,
- 5- Education relative à l'environnement,
- 6- VIH/SIDA et Assistance aux personnes vulnérables,
- 7- Plaidoyer.

2. Quelles sont les stratégies utilisées au sein de votre organisation pour atteindre ses objectifs ? (Exemple: Éducation, Recherche, Campagnes, Plaidoyer, Lobby, etc.) ?

Sensibilisation, formation, recherche, campagne et plaidoyer

3. Parmi les activités et les expériences de ton organisation, STP choisis-en une que tu considères intéressante à partager avec les autres participants-tes. L'expérience choisie doit être une action, un plan ou une intervention concernant un des cinq thèmes qui seront étudiés durant l'atelier (le suivi et l'évaluation des politiques publiques, l'analyse de budgets, les DESC, les indicateurs sociaux ou le plaidoyer). S'il te plaît décrit l'expérience d'après le format suivant.

a. **RÉSUMÉ** de l'expérience (pas plus de 5 lignes):

Campagne de plaidoyer pour le vote et l'application de la loi sur les peuples autochtones au Congo-Brazzaville. Depuis Novembre 2006, AZUR Développement et l'Association pour la Défense et la promotion des Droits des Peuples autochtones (ADDDPA) sont sur le terrain pour rencontrer et discuter, avec différentes parties prenantes des Ministères, organisations internationales, Secrétariats du Gouvernement et du Parlement, du processus de vote du projet de loi des peuples autochtones (pygmées) du Congo.

b. Situation ou problème que l'expérience prétend résoudre (**Motivation**)

Les peuples autochtones (pygmées) sont une minorité au Congo-Brazzaville. Ils s'identifient eux-mêmes par un mode de vie différent de celui des Bantous (population majoritaire). Ils vivent pour la quasi totalité dans des huttes. Certains sont des nomades et vivent de la cueillette et de la chasse. Les peuples autochtones dépendent largement des Bantous pour leur nutrition car ils n'ont pas de terres à cultiver.

Au Congo-Brazzaville, les peuples autochtones sont présents dans les Départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette-Ouest à Mbomo, de la Cuvette centrale dans la zone de Mossaka-Loukoléla, du Pool à Kindamba, Vindza, Mayama, de la Lékoumou, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou et de plus en plus ils commencent à s'installer dans les grands centres à savoir : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Districts.

Les peuples autochtones au Congo-Brazza sont victimes de marginalisation et de discrimination. Les actions prises en leur faveur ont été insuffisantes et les femmes autochtones, en particulier demeurent pauvres.

Les peuples autochtones ignorent leurs droits. Ils sont encore utilisés comme de la main-d'œuvre bon marché par les Bantous.

Ils reçoivent aussi très peu de soutien des communautés Bantoues pour les soins de santé. La plupart des activités sanitaires ne les considèrent pas, c'est par exemple le cas des activités de lutte contre le Vih/Sida encore insuffisantes. Les peuples autochtones comptent pour leur santé sur la médecine traditionnelle, donc sur les plantes médicinales.

Les peuples autochtones sont en grande majorité analphabètes ; bien que le taux d'alphabétisme soit élevé dans le pays. Ils vivent dans l'extrême pauvreté.

Jusqu'à présent, il n'y a pas encore de loi spécifique pour les peuples autochtones qui garantisse leur liberté et leur égalité devant la loi avec les Bantous et qui les protège de toute discrimination. Aucune loi aussi ne protégeait les femmes autochtones qui pouvaient subir des violences sexuelles.

A présent, un projet de loi pour les peuples autochtones suit la procédure officielle pour être approuvé par le Gouvernement de la République et envoyé au Parlement congolais pour adoption. Cependant, ce processus a débuté depuis 2004, n'a toujours pas abouti et il y a très peu d'intérêt de la part des

parties prenantes à faire avancer le projet loi.

c. Objectif(s) à atteindre

- informer et sensibiliser les décideurs sur la situation actuelle des peuples autochtones et l'importance de la loi sur les peuples autochtones ;
 - informer les associations, partis politiques et médias pour qu'ils soutiennent le vote de cette loi par le Parlement congolais,
 - renforcer le leadership des peuples autochtones à plaider pour leur propre cause ;
- informer la population sur les questions des droits des peuples autochtones et les problèmes auxquels ils font face, en particulier ceux des femmes et enfants autochtones.

d. Stratégies utilisées pour résoudre le problème ou améliorer la situation

Dans le cadre de cette campagne, nous menons des actions de recherche, d'information publique dans les médias, de sensibilisation et de mobilisation des différentes parties prenantes et de plaidoyer.

- Production des émissions et reportages radio et télévisés sur les droits des peuples autochtones et les problèmes auxquels ils font face ;
- Facilitation de la participation des peuples autochtones dans les activités officielles et économiques,
- Conception d'un site Web facilement utilisable sur les peuples autochtones au Congo : www.pygmiescongobrazza.blogspot.com,
- Publication des articles et informations sur des sites Internet des partenaires : <http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?> ,
<http://www.mediaterre.org/afrique-centrale/gen.php3/2007/03/02/178.htm>
<http://www.idealist.org/fr/campaign/2445-223>

e. Ressources utilisées (Financières, humaines, matériels, etc.)

Les ressources financières utilisées à ce jour s'élèvent à 10 200 US \$. Des fonds supplémentaires d'un montant de 10 000 US \$ sont requis pour éduquer les peuples autochtones dans les zones rurales et les forêts sur leurs projets.

Il y a une coordonnatrice de la campagne, une chargée de la communication et de un assistant juridique.

Le projet est mené en partenariat entre les membres de l'Association AZUR Développement, l'Association pour la Défense et la promotion des Droits des Peuples autochtones (ADDPA) et l'Association Congolaise pour l'Intégration des Pygmées (ACIP). L'audiovisuel et les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont les principaux outils ou matériels utilisés pour la campagne.

f. Niveau(x) d'intervention (local, national, régional et/ou international, et les relations entre les différents niveaux)

Les interventions sont locales, nationales, régionales et internationales.

Au niveau local et national, nous procédons par des contacts directs et des réunions informelles et formelles. Nous envoyons aussi des courriers de sensibilisation aux parties prenantes. L'Internet, la radio et la télévision nous permettent de toucher un large public tant au niveau national, régional qu'international

g. Petite description du processus: Activités principales, bénéficiaires, quand et où ont été menées ces activités, méthodologie, collaboration avec des partenaires, etc.

1. Réunions formelles et informelles :

Avec les différentes parties prenantes, envoi des courriers et documentation sur le projet de loi sur les peuples autochtones au Congo-Brazza, descentes sur le terrain dans les zones habitées par les peuples autochtones, émissions radio et télé, production d'une vidéo sur les peuples autochtones de Sibiti. Nous oeuvrons pour le vote du projet de loi des peuples autochtones, à rendre le Gouvernement responsable du développement dans les communautés autochtones ou pygmées ;

2. **Campagne médiatique** : nous travaillons avec les journalistes de la presse écrite, de la radio, de la télévision et de l'internet pour publier et diffuser des informations sur les autochtones. Cela inclut des articles d'information, d'analyse et des points de vue des parties prenantes. Des émissions radio sont organisées à Sibiti pour mettre en valeur les connaissances des peuples autochtones.

3. Recherche :

Nos actions de recherche incluent l'analyse d'informations sur les politiques de la santé et la législation, textes des droits de l'homme et conventions internationales auxquelles le Congo a adhéré. Nous avons organisé des réunions d'échange et d'information avec des parties prenantes.

3. **Développement du leadership des femmes autochtones** : nous mobilisons les autochtones eux-mêmes pour les éduquer sur leurs droits. Nous travaillons également avec elles pour développer des activités économiques afin qu'elles deviennent indépendantes des bantous et puissent générer des revenus afin de subvenir aux besoins de leurs familles. Ainsi, les femmes autochtones auront les moyens financiers nécessaires pour assurer l'éducation de leurs enfants.

4. **Bénéficiaires** : les peuples autochtones sont les principaux bénéficiaires. Cependant les activités ciblent également les différentes parties prenantes à savoir conseillers départementaux, parlement, leaders des parties politiques, ministères du Gouvernement, la société civile, les organisations internationales, la presse écrite et audiovisuelle, etc.

Durée : Les activités sur le terrain ont débuté depuis novembre 2006 à Brazzaville, capitale politique, à Sibiti (Département de la Lékoumou au sud du Congo).

Partenaires : Les partenaires du projet sont l'Association pour la Défense et de Droits des Peuples Autochtones (ADDPA) et l'Association Congolaise pour l'Intégration des Pygmées (ACIP), la presse, etc.

b. Résultats principaux résultats obtenus et changements produits durant la mise en oeuvre (si c'est une expérience en cours à ce jour, commentes les résultat potentiels, obstacles, etc.)

- La situation des peuples autochtones est entrain de changer, car au début, il y avait très peu d'informations et d'implication des organisations de la société civile particulièrement sur leurs questions.
- Les Ministres, Parlementaires, des fonctionnaires, des organisations internationales et des organisations de la société civile aussi bien que les média sont informés sur la situation des droits des peuples autochtones.
- Plus d'informations sur les peuples autochtones ont été produites et disséminées publiquement sur des supports imprimés et numériques (blogues, sites web, etc).
- Les professionnels des media sont intéressés à couvrir les questions des peuples autochtones dans la presse écrite et audiovisuelle aussi bien que sur l'Internet.
- Nos efforts de plaidoyer sont entrain d'être reconnus, car notre partenaire ADDPA et nous-mêmes avons été membres du comité préparatoire du Forum International sur les peuples autochtones d'Afrique centrale au Congo dans le département de la Likouala du 10 au 15 Avril 2007 organisé par le Ministère de l'économie forestière et de l'environnement avec ses partenaires

- De façon indirecte, il y a davantage d'organisations internationales qui ont montré leur intérêt pour faire avancer les conditions de vie des femmes autochtones.
- En partenariat avec d'autres organisations, nous planifions une conférence et exposition publique sur les droits des peuples autochtones le 09 Août 2007 lors de la journée mondiale des peuples autochtones à Brazzaville. Cette activité est critique pour l'implication publique Gouvernement, la société civile, les média et les organisations internationales.
- Les actions pour aboutir au processus d'approbation du projet de loi se poursuivent.
- Une mission terrain a été réalisée à Sibiti dans le Département de la Lékoumou en mai-juin 2007, à l'issue de laquelle un groupement de 20 femmes autochtones a été créé et bénéficieront d'un appui pour les activités d'auto promotion et de développement, la distribution des vivres aux femmes autochtones a été faite puis des visites et entretiens avec des autorités et parties prenantes de Sibiti ont été menées.
- Une vidéo sur les femmes autochtones de Sibiti a été réalisée
- Une exposition photos et diffusion de la vidéo réalisée à Sibiti par AZUR Développement ont été faites auprès des élèves de l'école Anne-Benoîte à Brazzaville le 16 juin 2007 pour célébrer la journée de l'enfant africain.

III. Évaluation de l'expérience

1. Quelle est l'évaluation générale de l'expérience ? Est-ce que l'expérience a atteint les objectifs prévus? Est-ce que le problème a été résolu ou la situation améliorée ?

Depuis le lancement de notre campagne, il y a eu des changements dans le processus de vote de la loi. Le secrétariat du Gouvernement revoit encore le projet de loi qui va être soumis aux Ministres, avant que le projet de loi ne soit envoyé au Parlement pour le vote.

Aussi avons-nous élaboré une stratégie de plaidoyer direct en organisant plus de rencontres/réunions informelles et formelles avec les parties prenantes/preneurs de décision, en nous rendant dans leurs bureaux.

Nous avons également réalisé les activités avec les media. Comme un résultat de notre action, il y a davantage de couverture médiatique sur les questions des autochtones dans le pays. La télévision, la radio la presse écrite ont diffusé et publié des informations, des émissions et articles sur les droits des peuples autochtones.

Nous avons par ailleurs, maintenu un blogue sur Internet à cette adresse URL : www.pygmiescongobrazza.blogspot.com pendant la campagne pour donner du contenu qui a été utilisé par les journaux comme les Dépêches de Brazzaville.

Des articles ont également été publiés sur des portails web internationaux comme Médiaterre de la Francophonie.

<http://www.mediaterre.org/afrique-centrale/gen.php3/2007/03/02/178.htm>

A travers ces actions médiatiques, les peuples autochtones ont pu s'exprimer et faire entendre librement leurs voix ; ce à quoi, ils n'avaient pas facilement accès avant, en raison du manque de moyens financiers pour payer leur passage dans les organes de presse.

En plus de ces activités médiatiques, nous avons organisé une grande réunion qui a rassemblé différentes parties prenantes ensemble le 06 Mars, dans le but de réfléchir sur la campagne actuelle de plaidoyer et aussi parvenir à un carnet de routes pour booster le processus du projet de loi et aussi l'application des droits de l'homme en ce qui concerne les peuples autochtones dans le pays.

Nous planifions une autre rencontre plus grande devant impliquer le Gouvernement, la société civile, les média et les organisations internationales le 09 Août 2007, pour la célébration de la journée des peuples autochtones

Pendant la campagne, nous avons aussi été impliqué dans les efforts nationaux en ce qui concerne les autochtones, comme le Forum International sur les peuples autochtones d'Afrique centrale au Congo dans le département de la Likouala du 10 au 15 Avril 2007. Comme partie de nos efforts de plaidoyer et d'implication dans ce processus, nous avons participé aux activités préparatoires et notre partenaire l'Association pour la défense et la promotion des peuples autochtones a participé au Forum. Ceci était un événement critique pour promouvoir et plaider pour les droits des peuples autochtones.

Nous avons également atteint dans nos efforts de sensibilisation/information et plaidoyer des partenaires locaux tels que : Association des Jeunes pour le Développement et le Travail; Alliance pour la survie et le développement de l'enfant, Commission nationale des droits de l'homme et autres. Les organisations internationales ayant participé à nos activités sont l'UNICEF, INCF et CARPE ; il y a également eu des fonctionnaires de l'OMS Congo.

Nous avons pu établir une bonne relation avec les professionnels des media comme résultat de la campagne médiatique.

Le Ministère de l'économie Forestière nous a inclus dans le comité préparatoire du forum sur les peuples autochtones d'Afrique centrale, ce qui a été une reconnaissance. Le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement a également soutenu publiquement notre action en participant à nos activités et en publiant cela dans leur magazine.

2. Quels ont été les facteurs-clefs de réussite ou d'échec ?

Les groupes cibles impliqués dans les activités de la campagne

Nous avons principalement travaillé avec notre partenaire l'Association de Défense et de Promotion des Peuples autochtones (ADPPA), une organisation des peuples autochtones.

Nous avons développé un nouveau partenariat avec l'Association Congolaise pour l'intégration des pygmées (ACIP), une organisation mixte incluant femmes bantous et femmes autochtones dans le département de la Lékoumou.

Par ailleurs, la stratégie du plaidoyer direct en organisant plus de rencontres/réunions informelles et informelles avec les parties prenantes/preneurs de décision, en nous rendant dans leurs bureaux a été un des facteurs clé pour l'obtention des résultats ci-haut cités.

3. Quelles sont les leçons tirées?

La réussite ou l'obtention des résultats ci-haut cités nous ont permis de comprendre que les peuples autochtones vivant dans un état d'extrême pauvreté peuvent voir leur situation s'améliorer avec l'implication et la participation des acteurs de tout bord.

Les approches utilisées (réunions formelles et informelles, mass médias, contacts directs...) ont été efficaces et méritent d'être appuyées et améliorées.

Les peuples autochtones peuvent s'intégrer et s'épanouir si un plaidoyer et soutien sont menés en leur faveur parce que c'est un peuple ouvert et capable d'évoluer contrairement aux idées reçues.

Le plaidoyer est enfin un moyen efficace pour apporter un changement dans les problèmes auxquelles les communautés sont confrontées.

Il nous faudrait la campagne pour le vote et l'application des droits des peuples autochtones.